



BILAN D'ACTIVITÉ 2014 DE LA DEAL RÉUNION

**ACCOMPAGNER LA RÉUNION
SUR LA VOIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU LOGEMENT
www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

SOMMAIRE

- 05 — ÉDITO
- 06 — **VALORISER** les connaissances et promouvoir le développement durable
- 08 — **DÉVELOPPER** des territoires durables et résilients
- 10 — **PRÉSERVER** la biodiversité marine et terrestre de l'île
- 11 — **ASSURER** une gestion durable de la ressource en eau
- 12 — **RÉDUIRE** la vulnérabilité aux risques naturels
- 14 — **SÉCURISER** l'environnement industriel de l'île
- 16 — **SATISFAIRE** la demande sociale en habitat
- 18 — **SÉCURITÉ ROUTIÈRE**, transport et coordination
- 20 — **MANAGEMENT** et vie interne
- 22 — **ÊTRE PRÉSENT** sur toute l'île
- 24 — **FAIRE CONNAÎTRE** son action
- 26 — **ORGANIGRAMME** et glossaire

LES ATELIERS DU TERRITOIRE, UNE DÉMARCHÉ INNOVANTE

L'atelier des territoires offre à l'État, aux élus et aux collectivités, la possibilité de travailler de manière conjointe sur une stratégie d'un territoire avec un dépassement du cadre habituel grâce à l'apport d'une équipe pluridisciplinaire, au regard neuf et extérieur.

Cette démarche illustre un nouveau positionnement de l'État, facilitateur et médiateur, garant de la méthode mais acteur parmi les autres, pour l'élaboration d'un projet sur un territoire (ici ateliers des territoires sur la zone aéroportuaire Roland Garros).





ÉDITO



Daniel Fauvre
*Directeur de la DEAL
Réunion*

Pour une transition écologique vers un développement durable à La Réunion...

Au regard de sa démographie dynamique et de son besoin impérieux de développement économique, La Réunion par son insularité, son patrimoine naturel exceptionnel et son exposition aux phénomènes climatiques peut être la vitrine de la transition écologique de notre société vers un développement durable dans l'Océan indien.

La transition écologique passe en effet par une utilisation rationnelle et économe de toutes les ressources, en premier lieu du sol, de l'eau, de l'énergie, mais aussi des régulations naturelles et du cadre de vie que nous offrent les milieux naturels et les écosystèmes qu'ils abritent et en organisant au mieux la vulnérabilité et la résilience face aux aléas climatiques.

Que ce soit au niveau de la production et du stockage des énergies renouvelables, de la sobriété en eau, de la préservation et restauration des écosystèmes, de la moindre dépendance aux ressources rares ou encore de l'économie circulaire... toutes ces problématiques induites par la transition écologique sont à l'évidence de plus en plus au cœur de préoccupations de la société réunionnaise.

Ce rapport d'activité retrace les principales actions de la DEAL conduites en 2014 en soulignant la façon dont ses équipes s'emploient à faire de la transition écologique une réalité quotidienne. En effet, les femmes et les hommes de la DEAL agissent en faveur d'un aménagement durable de l'île, de la préservation des ressources naturelles, incitent aux changements de comportements afin de faire évoluer les modes de vie et de consommation, et sensibilisent les populations à la prévention des risques naturels et industriels. C'est ainsi qu'en parallèle des nouveaux programmes de financement européens, la DEAL s'attache à faire aboutir le nouveau schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ainsi que le plan de gestion des risques d'inondation et accompagnent les collectivités dans la planification de nouvelles filières de gestion et de traitement des déchets. La transition écologique n'est pas un simple verdissement de notre modèle de société. Elle doit permettre à notre société de mieux intégrer les enjeux environnementaux en rapport à ses défis sociaux et économiques.

Les réflexions engagées autour du développement urbain durable doivent également répondre à ces exigences en regard du vivre ensemble, marque de notre île et de sa convergence vers le modèle de développement européen.

Plus qu'une opportunité, cette transition est devenue une véritable nécessité pour l'avenir de l'île de La Réunion. Très bonne lecture !

VALORISER LES CONNAISSANCES ET PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2014, le travail d'acquisition de connaissances disponibles sur le territoire en matière de développement durable s'est poursuivi au sein de la DEAL. Il a permis à ses équipes d'assurer une fonction de conseil sur les différents champs du développement durable auprès de tous les acteurs de l'île, en les aidant notamment à structurer et amplifier leurs démarches en faveur de la transition écologique.

Développement Durable pour la transition écologique

Développer l'économie verte : la DEAL s'implique en faveur du développement des métiers, des emplois et des filières de l'économie verte, action phare de la transition énergétique.

Une convention d'expérimentation des métiers de l'économie verte, copilotée État et Région s'est achevée fin 2014. Elle a permis notamment la mise en place par le CARIF-OREF d'un observatoire régional des métiers de l'économie verte et la réalisation d'une étude sur les métiers, emplois et formations sur 5 filières (Agriculture et forêt, Biodiversité, Eau et déchets, Énergies renouvelable et maîtrise de l'énergie, Tourisme), des actions d'informations des différents publics concernés, des actions de formation d'élèves. Ce partenariat devrait se poursuivre en 2015, en associant largement la DIECCTE, qui visera la

mise en œuvre et le suivi d'un plan d'actions comme le suivi de l'intégration de la croissance verte dans différents accords cadre de filière BTP et tourisme, la réalisation d'études sur ces filières vertes émergentes...

Une réflexion sur les études nécessaires aux acteurs de l'économie circulaire dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie, a été lancée en 2014. Une convention a ainsi été signée avec NEXA pour sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux de l'économie circulaire puis réaliser un diagnostic de métabolisme territorial pour disposer d'une vision globale de l'économie réunionnaise quantifiant les flux matière et d'énergie entrant et sortant du territoire, évaluant les prélèvements et les rejets locaux, et identifiant les filières à mettre à place.

Faciliter la mise en œuvre du développement durable dans les territoires : la DEAL soutient les collectivités qui se lancent dans une dynamique d'agenda 21, en proposant des formations et un appui (financier et méthodologique) à la mise en œuvre de cette démarche. Les communes Saint-Paul, Saint-Joseph, Saint-André ainsi que la CINOR ont commencé la démarche. La commune de Sainte Suzanne est déjà labellisée.

Contribuer au caractère exemplaire des actions de l'État : en matière d'éco-responsabilité, la DEAL a mis en place des outils de suivi de ses consommations et un reporting interne régulier, lui permettant de piloter ses actions en matière de responsabilité sociétale.

Accompagner le monde associatif : La Réunion est un département dynamique en matière d'initiatives de développement. En 2014, la DEAL a accompagné le réseau GRANDDIR (Groupement Régional des Acteurs de l'éducation à l'environnement) en s'associant aux réflexions stratégiques, en tant que partenaire institutionnelle. Elle a soutenu l'organisation coordonnée d'une grande opération

«fil rouge» de nettoyage de différents sites naturels et urbains sur l'île en lien avec la SDD, et l'organisation d'un tour de l'île des acteurs, pour mieux connaître les membres du réseau. En 2014, la DEAL a également encouragé 4 projets de développement durable, s'inscrivant dans les thématiques de la transition écologique, grâce au financement du partenariat associatif. Il s'agit notamment des projets «Reparali kafé» et «Reparali tour» (réparation collective et collaborative d'objets cassés) ; du projet «Sciencelakour 2014», des projets scientifiques portés par l'association «Les Petits Débrouillards» etc...



Lancement de la semaine du développement durable.

Autorité environnementale

Celle-ci vise une information complète du public sur les projets, plans et programmes ayant des incidences sur l'environnement.

L'autorité environnementale (AE) a donné un avis sur 21 projets (infrastructures linéaires, installations industrielles, carrières, ZAC, aménagements agricoles, énergies renouvelables), sur un document d'urbanisme et 7 plans et programmes de manière indépendante. Elle a également produit 41 décisions au cas par cas, qui permettent pour un certain type de projets définis par la réforme des études d'impact de fin 2011, de demander la réalisation d'une étude d'impact pour les projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement.

Des éléments de cadrage, destinés aux maîtres d'ouvrages, pour les guider dans la

réalisation des évaluations environnementales à leur charge ont été produits ainsi qu'une plaquette sur l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme.

La DEAL appuie également les commissaires enquêteurs, à travers des formations, pour renforcer tout au long de la chaîne la mise en œuvre de l'évaluation environnementale et la bonne participation du public.

Gestion des mesures du FEDER, du CPER et du protocole de Matignon

La maquette financière régionale pour le FEDER 2007/2013 comporte au total 70 mesures opérationnelles, regroupées sous 4 axes stratégiques, et portant sur un montant total de plus 1014 millions d'euros. Depuis début 2011, 26 mesures FEDER ont été instruites par l'unité Europe de la DEAL : Elles portent sur un montant total de 475 millions d'euros soit près de 50% de l'enveloppe FEDER. Les projets subventionnés devront être terminés avant fin 2015 (dépenses acquittées par les maîtres d'ouvrage).

Le service assure également le suivi des mesures du CPER associées au fonds FEDER ainsi que le suivi financier des projets inscrits au protocole de Matignon (la Nouvelle Route du Littoral, le Trans Eco Express et les aéroports). Outre la garantie de la qualité de l'instruction des dossiers, l'unité Europe constitue un élément majeur de la contribution de la DEAL à la bonne utilisation de ces fonds financiers et participe aux différents exercices d'ajustement des maquettes financières.

Conduite et valorisation d'études, mise à disposition des données

La DEAL a piloté une étude sur les leviers d'intégration de maîtrise de l'énergie dans le bâtiment (construction neuve et réhabilitation) en partenariat avec la Gouvernance Énergie.

Le comité des études a recensé les études élaborées par la DEAL et continué à produire des fiches de synthèse sur des sujets de réflexion transversaux comme le développement de l'économie circulaire.

La DEAL dispose d'un patrimoine de données conséquentes, et elle propose des outils simples d'utilisation pour accéder à l'information géographique sur les territoires. Certains sont accessibles via le site internet de la DEAL, d'autres ont une vocation interne pour faciliter l'instruction des dossiers, la gestion des crises, ou la programmation de certaines politiques par la mise à disposition d'informations ciblées sur les territoires. Le service assure également le lien et parfois l'alimentation de certains systèmes d'informations spécifiques (Sextant OI, Sinp, Sieau).

La DEAL produit également des statistiques sur le logement social et la construction neuve, des données socio-économiques par collectivité ou par micro-région, ainsi que les index régionaux du BTP. Le pôle connaissance de la DEAL est également en charge de l'animation et du développement du portail SIDE, contribuant ainsi à favoriser la mise à disposition de l'information environnementale auprès des acteurs du territoire, comme du grand public conformément aux directives ministérielles. Toutes les études sont accessibles sur le site : www.side.developpement-durable.gouv.fr

Piloter des études transversales

Le Profil Environnemental Régional, est un ouvrage de synthèse de l'ensemble des enjeux du territoire, construit de manière partenariale. Après son actualisation achevée en 2013, il a été mis en ligne et présenté aux collectivités intéressées début 2014. Par ailleurs, une étude sur le mitage urbain est en cours de réalisation et une réflexion sur la mise en place d'un outil de consommation de l'espace a été lancée avec l'appui d'un bureau d'étude et du CEREMA.

Une étude sur l'identification des leviers de demande de maîtrise de l'énergie dans la construction neuve et la réhabilitation est également en cours d'élaboration.

En 2014, le sujet le plus stratégique du service a consisté à piloter la production d'une vision partagée de la ville durable réunionnaise, en s'appuyant sur 4 structures pilotes (Agorah, EPFR, École d'architecture et CAUE), chargées d'animer des groupes de travail. Elle a été restituée devant plus de 130 personnes lors d'un séminaire le 5 décembre. Elle constitue une étape de la démarche «Ville durable réunionnaise, construisons l'île de demain», qui doit aboutir à la rédaction d'un livre blanc de l'État en 2015.



Séminaire Livre Blanc.

Suivi et appui au renforcement de l'Agorah

La DEAL soutient l'Agorah (agence d'urbanisme de la Réunion) d'un point de vue financier et technique.

La DEAL s'est particulièrement investie en 2014 sur la méthodologie et l'analyse des données de l'observatoire des loyers privés. Elle suit avec attention et oriente en fonction de sa connaissance des enjeux du territoire les différents groupes de travail de l'Agence, relatifs aux indicateurs de suivi environnemental de la mise en œuvre du Schéma d'aménagement régional (SAR), ainsi que dans la mise en œuvre de la plate-forme géomatique régionale PEIGEO permettant de mutualiser toutes les informations géographiques des diverses administrations, instituts et collectivités publiques.

DÉVELOPPER DES TERRITOIRES DURABLES ET RÉSILIENTS

La DEAL accompagne les porteurs de projets pour que les projets structurants intègrent les préoccupations environnementales et de durabilité.

Aménagement

La DEAL est instructeur des projets d'équipements commerciaux et rapporteur de la commission départementale d'aménagement commercial, pour l'implantation de grandes surfaces commerciales (surface de vente > 1000 m). En 2014, 9 projets ont été instruits et soumis à autorisation de la CDAC.

L'échéance de l'entrée en vigueur du volet urbanisme de la Loi Grenelle 2 et l'obligation de mise en compatibilité de tous les documents d'urbanisme avec le SAR a engendré de nombreuses révisions de SCOT et de PLU. Ainsi, il reste 2 SCOT en cours d'élaboration (CIREST et Grand Sud). Un PLU a été approuvé. Le service suit actuellement 16 procédures de révision de PLU.

D'autre part, la DEAL a contribué au développement durable du territoire en assurant l'instruction des projets d'infrastructures et d'aménagements urbains : routes, TCSP, zones d'activités (ZA), zones d'aménagement concerté (ZAC) et opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI). Plus d'une cinquantaine de dossiers (DUP, étude d'impact,...) ont été instruits en 2014, avec diverses contributions apportées comme des cadrages préalables pour l'accompagnement des projets présentant des enjeux importants.

Par ailleurs, le service a assuré le suivi de la mise en œuvre de la loi «bruit» de 1992 et de la directive Européenne de 2002 avec la publication des arrêtés préfectoraux correspondants (révision du classement des voies bruyantes le 16/06/2014 et approbation des cartes stratégiques de bruit le 26/08/2014 pour les voiries de plus de 8 200 véhicules par jour). Ces données et informations sont disponibles sur le site internet de la DEAL.

Concernant l'action de la DEAL sur le littoral, poursuite de l'action sur les titres d'occupation du Domaine Public Maritime (DPM) avec notamment la délivrance de 104 autorisations d'occupation temporaire (AOT) en 2014. Un travail de numérisation des planches

anciennes des pas géométriques a été engagé, ainsi que des études de connaissance sur le fonctionnement et l'évolution des plages coralliennes. Les différentes actions menées concourent à la finalisation de la stratégie de gestion intégrée et durable du Domaine Public Maritime.

Concernant les paysages, un Guide de bonne utilisation de l'Atlas des Paysages de La Réunion a été produit, contribuant ainsi à l'élaboration d'avis sur la thématique paysagère.

Un certain nombre d'autorisations en sites classés et inscrits ont été instruites. La DEAL collabore à la réalisation d'une étude de valorisation du site classé de la Ravine Bernica au côté de la commune de Saint-Paul.

La zone aéroportuaire de Roland Garros, sujet de réflexion de plusieurs ateliers du territoire au cours de 2014.



Dans le cadre de son rôle d'animation de la politique des déplacements, la DEAL a participé activement aux réflexions portant sur l'organisation de la gouvernance des déplacements. À ce titre, elle a suivi la révision en cours du PDU de la CIREST et du TCO. Par ailleurs, elle a lancé, en partenariat avec la CINOR, une étude visant à améliorer la livraison des marchandises en ville de Saint-Denis. Elle a accompagné les AOT dans leurs projets de TCSP. Cette action a notamment permis à 4 projets de TCSP locaux d'être retenus dans le cadre de l'appel à projets en faveur des transports collectifs lancé par le MEDDE, pour un montant total de 17,15 millions d'euros de subvention.

En aval de son action sur l'aménagement et la planification, la DEAL veille au respect des réglementations urbanisme notamment grâce au rôle moteur qu'elle joue dans le domaine du contentieux pénal de l'urbanisme.

Depuis 2014, le service applique dorénavant de manière systématique les astreintes prononcées dans les jugements. Ainsi, 44 états de liquidation d'astreintes ont été transmis pour recouvrement à la DRFIP dont 17 concernent de nouveaux dossiers, et ce pour un total de 104.295 € en recouvrement. Huit démolitions spontanées ont été constatées. Elles sont en grande partie le résultat de la liquidation des astreintes.

La DEAL a par ailleurs instruit une cinquantaine d'autorisations d'urbanisme (permis de construire et déclarations préalables essentiellement) relevant de la compétence du Préfet, dont les permis de la SIDR.

Un montant total de 20 millions d'euros de taxes d'urbanisme a été liquidé pour l'ensemble des communes de l'île et le conseil général.



Cascade du Bassin Nicole – Sainte-Suzanne.

Énergie climat

La DEAL, en collaboration avec l'AGORAH a animé au sein de la Gouvernance Énergies Réunion, un comité technique chargé du climat, de l'aménagement et des transports. Une base de données sur le climat a été créée à l'attention des décideurs et des porteurs de projet. Cette base de données pourra alimenter ultérieurement un observatoire régional de l'Océan Indien recueillant les données de toute la zone.

En collaboration avec l'ADEME, la DEAL a accompagné les appels à projets lancés par le ministère, notamment pour le thème «territoire à énergie positive» pour lesquels 4 projets ont été présentés. Le TCO est lauréat de l'appel à projets «o gaspillage, o déchets».

Une convention de financement d'étude pour l'exploration du potentiel géothermique en dehors du cœur de Parc a été engagée en 2014.

La DEAL a assuré l'instruction de projets liés à la production ou au transport d'énergie : Ligne Electrique Ouest, ligne souterraine Moufia-Digue, SWAC de Saint-Denis, centrale photovoltaïque avec stockage Les

Cèdres à l'Étang-Salé. Elle a également analysé les Plans Climat Énergie des Territoires pour la CASUD et le Département et a participé à l'élaboration du PCET du TCO qui devrait être validé en 2015. Par ailleurs elle participe activement au réseau national des chargés de missions PCET et SRCAE.

Concernant la coopération régionale, la DEAL collabore à la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable dans le cadre du FED/FEDER. Ces projets seront portés par la Commission de l'Océan indien dans le cadre d'un appel à projets qui sera lancé en 2015.



Éoliennes à Sainte-Suzanne.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ MARINE ET TERRESTRE

L'île de La Réunion est considérée comme l'un des 34 «hot spot» de biodiversité mondiale : c'est une richesse considérable qu'il est vital de préserver. L'implication de la DEAL dans ce domaine en 2014 a été importante.

Les actions de préservation de ce patrimoine naturel exceptionnel s'inscrivent dans un document stratégique qui fait suite à un travail collaboratif entrepris de manière concertée et qui a abouti en 2014 à la Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité 2014-2020, révisant la stratégie 2005-2010. Cette stratégie définit pour les acteurs locaux, des priorités d'actions pour la connaissance, la conservation, l'éducation à la biodiversité. Deux documents annexes complètent cette nouvelle SRB : 1. la «Stratégie de conservation de la Flore et des Habitats de La Réunion», 2. la «Stratégie de lutte contre les espèces invasives à La Réunion».

Le plan opérationnel de cette dernière a fait l'objet d'une évaluation en 2014 sous l'impulsion de la DEAL et un nouveau plan opérationnel a été intégré à cette nouvelle SRB.

La DEAL agit pour la sauvegarde et la connaissance des espèces menacées, par l'intermédiaire des plans nationaux d'actions pour la conservation et la restauration des principales espèces en danger critique d'extinction et d'espèces menacées au niveau national : des actions de protection des populations d'espèces indigènes (Pétrel noir, Tuit-tuit, gecko vert de Manapany) par la lutte contre certains de leurs prédateurs (rats, chats, grand gecko vert Malgache) ont été menées grâce à la DEAL et ses partenaires (SEOR, NOI, PN, Université, etc.). En milieu marin, le Plan National d'Action en faveur des tortues marines à l'échelle des territoires français du Sud Ouest

de l'Océan Indien est entré dans sa phase de validation nationale (approbation attendue pour le 1^{er} trimestre 2015).



Papangue.

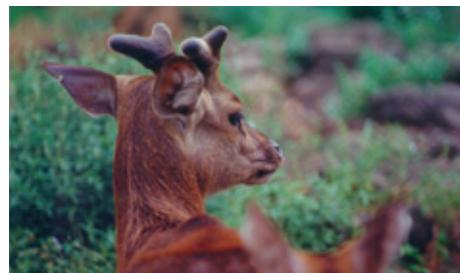
La DEAL a accompagné en 2014 la présentation de deux projets d'envergure (conservation des Pétrels et restauration de la forêt semi-sèche) qui ont obtenu des financements européens. Des actions de conservation pour la flore en danger critique d'extinction (réalisation de banque de graines, amélioration des techniques de reproduction, restauration d'espaces en milieu naturel) ont également été menées avec le Conservatoire Botanique National de Mascarin. Des actions d'amélioration des connaissances sur les espèces (photo-identification des baleines, étude génétique sur les tortues visant à mieux connaître leurs migrations) sont également mises en œuvre entre la DEAL et ses partenaires associatifs.

L'année 2014 a été marquée par la diffusion auprès du grand public et des partenaires des nouvelles ZNIEFF terrestres. Les nouvelles ZNIEFF sont téléchargeables depuis le 11 décembre 2014 sur le site Internet de la DEAL. Parallèlement, le nouvel inventaire des ZNIEFF Mer, a fortement progressé pendant l'année 2014 et devrait aboutir à la validation d'un premier zonage courant 2015.

La DEAL travaille aussi sur l'amélioration des référentiels réglementaires (liste d'espèces végétales protégées, liste d'espèces animales protégées, liste d'espèces interdites à l'introduction dans le milieu naturel). La DEAL s'est attelée à la réduction et à la compensation des impacts sur certaines espèces menacées et / ou protégées : 20 dossiers ont été instruits, et 8 d'entre eux ont reçu une autorisation préfectorale

de dérogation à la protection stricte des espèces.

La DEAL a poursuivi son rôle réglementaire et d'information pour l'utilisation des espèces sauvages, protégées (instruction et conseil sur les demandes de dérogations pour les espèces protégées au plan local et instruction des permis CITES et certificats CIC dans le cadre de la Convention de Washington). En 2014, la DEAL a accompagné la Fédération Départementale des Chasseurs dans l'organisation de l'activité cynégétique par l'approbation du schéma départemental de gestion cynégétique qui constitue l'outil central d'organisation de cette activité et un premier plan de chasse au cerf de Java a été mis en place.



Cerf de java.

Enfin, la DEAL met en œuvre les politiques de gestion des sites protégés (réserves naturelles, parc national et arrêtés de protection de biotope) en complémentarité avec les politiques portées par les collectivités territoriales pour développer et maintenir une bonne qualité du réseau des sites écologiques remarquables. La DEAL accompagne le gestionnaire de la Réserve Naturelle de l'Etang de Saint Paul dans l'amélioration des modalités de sa gestion (création d'une régie autonome) et le Parc National dans le processus d'adhésion des Communes à la Charte du Parc National. Afin de veiller à l'intégration des enjeux de continuité écologique dans l'ensemble des politiques et actions, une étude sur l'adaptation de la notion de réseaux écologiques au contexte réunionnais a été réalisée et partagée en 2014 avec les collectivités territoriales.

Le cyclone Bejisa a entraîné des dégâts importants au balisage de La Réserve Marine et sur les ravines de l'île. Une opération d'entretien et l'étude d'évolutions techniques sont en cours en lien avec l'audit réalisé en 2014 sous l'impulsion de MEDDE. À la suite du cyclone qui a favorisé des conditions environnementales défavorables, une épizootie (maladie touchant

un grand nombre d'espèces) a eu lieu pendant plusieurs mois au sein des populations de poissons de la pente externe de la côte ouest. Ses conséquences sur la biodiversité marine restent aujourd'hui à mieux appréhender et des opérations d'acquisitions de connaissances sont en cours.

ASSURER UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

La police de l'eau

En 2014, au titre de l'instruction des dossiers «Police de l'eau», 58 dossiers ont été déposés, instruits ou en cours d'instruction, et 143 autorisations d'occupation temporaire du domaine public fluvial, délivrées par les antennes et par le siège. S'agissant des dossiers loi sur l'eau, 50 procédures ont abouti dans l'année (19 autorisations et 31 déclarations).

La mise aux normes des stations d'épuration avec la réglementation européenne constitue une action importante au regard du contenu possible au titre de la directive sur les eaux résiduaires urbaines. Sur les 16 stations d'épuration nécessaires pour notre île, 13 sont considérées conformes en 2014. À l'horizon 2015, l'ensemble des agglomérations devrait être mise en conformité avec la réglementation, à l'exception de celle de Saint-Louis.

L'action de mise aux normes des stations de l'île, initiée par les mesures administratives engagées par l'État depuis 2006, a porté ses fruits : 2 stations restent à construire ou améliorer (Saint-Joseph et Saint-Louis), 1 station construite en 2010 n'est toujours pas en service (Saint-Leu Bois de Nèfles) compte tenu des difficultés liées à son émissaire en mer, 1 station a engagé une extension de ses capacités de traitement (Bras-Panon).

Campagne de sensibilisation aux économies d'eau



Cet effort réalisé grâce au soutien financier de l'Europe, a permis en 5 ans de rattraper un retard considérable et de disposer désormais d'un parc de stations d'épuration particulièrement performant. Seules 2 communes restent encore à équiper, mais les démarches sont bien engagées.

La mise aux normes de l'assainissement collectif va conduire à une augmentation des boues produites (estimée à 10 000 tonnes de matière sèche). En 2014, la procédure administrative d'autorisation du plan d'épandage de la STEP de Grand Prado, qui représente 1/3 du gisement de boues de l'île, a abouti.

Mais il reste à convaincre une partie du monde agricole.

Mobilisation importante des équipes dans le cadre des contrôles des autorisations délivrées : la nouvelle route du littoral, l'extension du port Est, l'endiguement de la rivière des Marsouins, la régularisation de la pratique de la pêche aux bichiques sur la rivière du Mât... À noter que dans le cadre des missions de contrôle, 2 procès-verbaux ont été adressés au Parquet pour des remblais en zone inondable et la destruction d'une zone humide.

La gestion de la ressource en eau

La saison des pluies n'a pas été suffisante pour compenser les déficits accumulés depuis 2010. La période de mai à octobre fortement déficitaire, a été la plus sèche depuis 50 ans. Le comité sécheresse s'est réuni à 8 reprises. Une campagne de communication grand public «Gaspi pa li gaspi pas lo» a été financée en partie par la DEAL et lancée au début de la période d'étiage en septembre.

Les actions d'améliorations des infrastructures d'adduction d'eau sur la micro-région Sud, notamment l'interconnexion des réseaux d'irrigation du Sud, livrée en 2014, et la nouvelle organisation mise en place par la CA Sud, avec le regroupement des communes au sein d'un même contrat de délégation, ont permis une gestion plus fine des périodes de pénurie et de réduire les interruptions de distribution des services AEP.

Planification dans le domaine de l'eau

Les travaux de révision des documents de planification dans le domaine de l'eau, sur la base de l'état des lieux de 2013, ont été marqués par une concertation partagée dans le cadre de leur élaboration. Au total, 9 ateliers réunissant 243 personnes en cumulé représentant 33 structures ou services différents ont été ainsi mobilisés. Sur la base de cet important travail de concertation, les projets de SDAGE et de programme de mesures ont été validés par le Comité de Bassin de La Réunion. La phase de consultation officielle des partenaires et du public a débuté en décembre 2014.



Lancement de la consultation SDAGE

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ AUX RISQUES NATURELS

L'île de La Réunion est soumise à 7 des 8 aléas naturels majeurs. Protéger les populations et les activités contre les risques naturels constitue donc un enjeu fondamental.

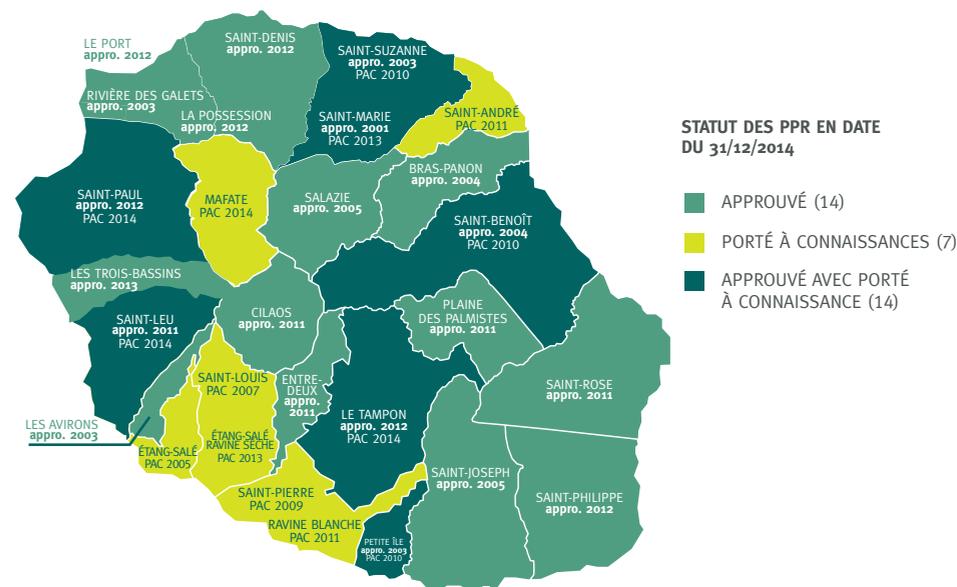
21 communes couvertes par un plan de prévention des risques naturels

La couverture de l'île par des plans de prévention des risques (PPR) naturels se poursuit. Trois types d'aléas sont progressivement pris en compte : les inondations, les mouvements de terrain et les risques côtiers. En 2014, un nouveau PPR inondation a été approuvé et les études se poursuivent en particulier concernant les mouvements de terrain. Cela permettra dans les années à venir de couvrir l'ensemble des communes par des PPR adaptés.

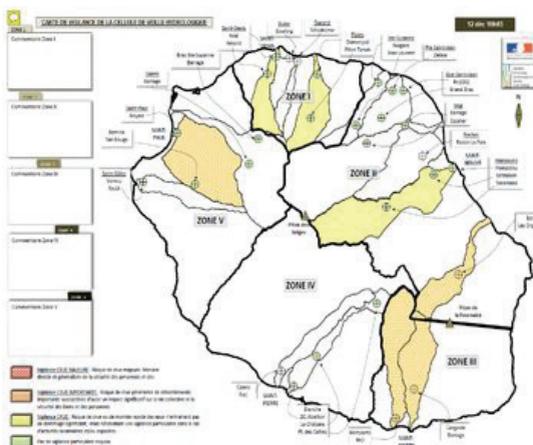
Un travail important a été réalisé concernant les risques côtiers, les études de caractérisation des aléas sont terminées sur quasiment toutes les communes littorales. Elles ont même déjà été portées à la connaissance des communes de l'ouest et du sud – ce qui permet d'envisager l'approbation des premiers PPR littoraux de nouvelle génération (post-Xynthia) dans un délai d'un à deux ans.

Au 31 décembre 2014, le nombre de communes couvertes par un PPR naturels approuvé est de 21 sur les 24 communes nécessitant de l'être.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES À LA RÉUNION



CARTE DE VIGILANCE DE LA CELLULE DE VEILLE HYDROLOGIQUE



La veille hydrologique : du test à l'opérationnel

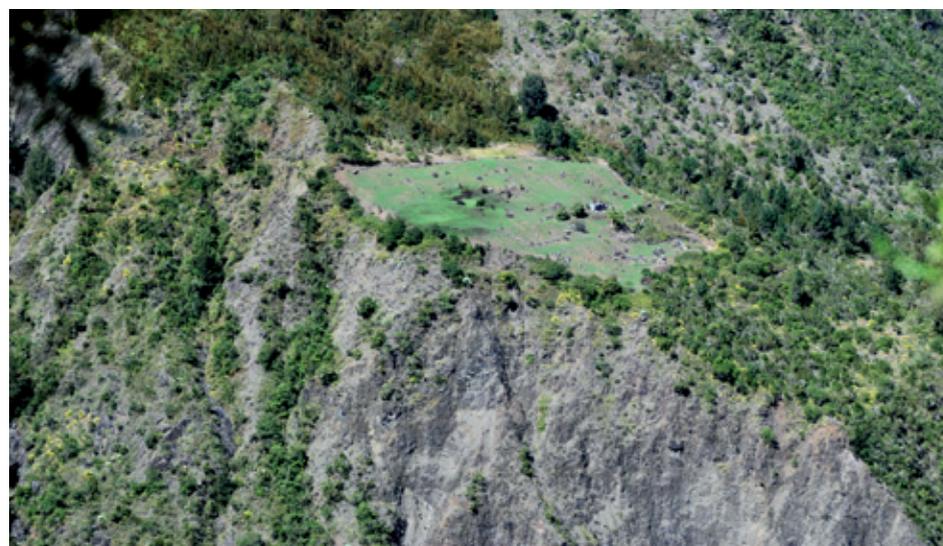
La vigilance crue a été testée grandeur nature lors du passage du cyclone Bejisa début 2014. Le dispositif a parfaitement fonctionné aussi bien dans sa partie technique et son articulation avec Météo France, que dans son interface avec le COP.

Ainsi, il est prévu d'intégrer le dispositif au sein d'un plan ORSEC spécialisé «inondation», ce qui marquera le passage à une phase pleinement opérationnelle. Ce nouveau plan ORSEC devrait être approuvé par le Préfet début 2015.

Le déploiement d'un réseau radio spécifique dédié à la communication avec les stations de mesures des débits est pratiquement achevé (22 stations équipées sur 26). Le réseau radio sera donc pleinement opérationnel dès la mi 2015. Ce réseau permettra de sécuriser la remontée des données, jusqu'à présent tributaires des réseaux téléphoniques et GSM, eux mêmes exposés à des risques de coupure lors des épisodes cycloniques.



Conseil départemental de sécurité civile et des risques naturels majeurs, le 9 octobre 2014.



Confortement d'un ouvrage structurant à Salazie

Le village de Grand Îlet est situé sur un mouvement de terrain de grande ampleur (plus de 500 millions de tonnes) qui glisse vers la ravine «Roche à Jacquot» et la rivière «fleurs jaunes». Des travaux de restauration de terrain de montagne ont été entrepris depuis plus de 30 ans afin de ralentir ce mouvement autant que possible, et surtout d'éviter des décrochements de matériaux sur le flanc aval.

Un mur de soutènement en gabion de plus de 20 m de haut (plus haut ouvrage de ce type en France) a été érigé sur la ravine «Clain» car l'ouvrage original vieillissant présentait un risque potentiel d'effondrement. Des travaux de confortement d'un montant de plus de 800 000 €, financés par le FEDER et des crédits de l'Etat, ont donc été réalisés en partenariat entre la mairie de Salazie, l'ONF et la DEAL. L'ouvrage est désormais sécurisé.

Les études préalables à la réalisation de plusieurs seuils en travers de la ravine «Roche à Jacquot» ont été menées également. Ces ouvrages ont vocation à remonter le niveau du

lit de la rivière et ainsi éviter l'érosion du pied du versant. Les travaux de réalisation du premier gros ouvrage devraient débuter mi 2015.

La mise en œuvre de la directive inondation dans la continuité des programmes en cours

La déclinaison locale de la directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation se poursuit selon le calendrier fixé au niveau national.

Après l'évaluation préliminaire du risque inondation réalisée en début 2012, la sélection des territoires à risques importants d'inondation (TRI) a pu être menée fin 2012 avec une concertation importante des différentes collectivités concernées. La cartographie des crues sur ces territoires a été réalisée en 2013 puis présentée aux collectivités concernées. L'année 2014 a été consacrée à l'écriture, en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, du projet de plan de gestion des risques d'inondation de La Réunion (PGRI). Ce projet est entré dans une phase de consultation du public et des parties prenantes en fin 2014 jusque mi 2015 avant d'être définitivement adopté à la fin 2015.

Parallèlement, un travail très approfondi a été réalisé avec les collectivités concernées par les TRI de façon à définir les objectifs et la gouvernance à mettre en place. Cela a permis de pouvoir rapidement passer à la phase opérationnelle de réduction de vulnérabilité (travaux de protection, sensibilisation, amélioration de la gestion de crise...) L'ensemble de ces éléments constitueront les Stratégies Locales de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) dans chaque territoire.

Les négociations préalables à l'adoption du PO FEDER 2015-2021 ont permis de dégager un consensus sur la nécessité de poursuivre le financement de la réduction de la vulnérabilité des Réunionnais aux risques naturels et en particulier aux inondations. Ainsi, les montants de cofinancement FEDER prévus sont en augmentation par rapport au PO précédent.

SÉCURISER L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL DE L'ÎLE

Les activités industrielles peuvent être à l'origine de dangers ou d'inconvénients pour l'environnement ou la santé. C'est pourquoi elles sont soumises à une législation stricte que la DEAL est chargée de faire respecter.

Sécuriser l'environnement industriel de l'île

Plus de 300 établissements soumis à autorisation au titre des installations classées sont installés à La Réunion, dont environ 250 de compétence DEAL. Les principales filières industrielles (hors industries lourdes) sont représentées, mais les enjeux les plus importants sont concentrés dans les domaines de l'énergie (stockage et production), des carrières et du BTP, de l'agroalimentaire (dont la filière sucre-rhum), des déchets, des substances (stockage et utilisation) et des entrepôts. Parmi tous ces établissements, 17 sont classés prioritaires et 69 sont à enjeux.

L'instruction en chiffres

- 7 autorisations délivrées en 2014 sur proposition de DEAL dont 2 régularisations, ainsi qu'1 arrêté d'enregistrement ; 31 procédures de demande d'autorisation d'exploiter ou d'enregistrement sont en cours fin 2014, soit une augmentation de 60 % des dossiers en 1 an ;
- 33 arrêtés d'autorisation complétés ou réactualisés.

Les contrôles et le suivi

- 197 inspections réalisées, ayant conduit à 48 mises en demeure, 7 suspensions d'activités, 5 suppression d'installation, 1 consignation de sommes, 1 amende et astreinte administrative et à l'établissement de 20 procès-verbaux de délits ; au total 95 % des établissements relevant de l'autorisation ou de l'enregistrement ont été contrôlés en 2014 ;
- 4 plaintes reçues, et 9 incidents ou accidents déclarés.

De manière plus générale, la réglementation applicable, l'état des lieux et les progrès réalisés depuis plusieurs années sont synthétisés au travers d'une publication biennale, disponible en ligne sur le site internet de la DEAL, dénommée l'état de l'industrie et de l'environnement à La Réunion (2013) : elle vise en particulier à sensibiliser l'ensemble des acteurs à la nécessaire poursuite de l'action de réduction des risques et des impacts environnementaux.

Pour 2014, l'activité de la DEAL dans le domaine des installations classées a notamment porté sur :

La réduction des risques accidentels

L'activité a principalement été marquée par la poursuite du travail d'élaboration des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) :

- le PPRT de la SRPP a été approuvé en milieu d'année, après une longue phase de concertation et d'association avec l'ensemble des acteurs concernés (exploitants, collectivités, État, industriels de la zone) et enquête publique, après intégration d'une phase complémentaire de réduction des risques à la source, menées par l'exploitant, et la réalisation d'une étude de vulnérabilité approfondie des bâtis,
- pour le PPRT du dépôt de munitions militaires de la plaine des Cafres, prescrit par arrêté ministériel du 2 mai 2013, les démarches de concertation et d'association ont reprises, notamment avec la mairie du Tampon, dans le cadre de la phase de stratégie du PPRT, sur la base de l'identification des principaux enjeux et de l'étude de vulnérabilité sommaire.

Les travaux d'extension du dépôt AVIFUEL alimentant l'aéroport Roland Garros, autorisés le 22 avril 2013, ont été en grande partie achevés, pour une livraison prévue début 2015.

Le travail sur l'étude de dangers des infrastructures portuaires a été relancé, dans la perspective de mise à jour du règlement portuaire pour le transport des matières dangereuses.

La déclinaison de l'action nationale de contrôle de la stratégie de défense contre l'incendie a été engagée et a conduit au rapprochement du SDIS et de la SRPP, avec la mise en place de moyens de défense automatiques prévus en 2018, augmentant encore le niveau de sécurité de l'établissement. Des efforts particuliers de mise en conformité incendie sont également à relever pour l'établissement Rhums Réunion.

La réduction des risques chroniques

Concernant la réduction des pollutions chroniques, les efforts en 2014 ont notamment été portés sur un meilleur encadrement de l'exploitation des centrales thermiques charbon-bagasse, pour lesquelles d'importants travaux de mise aux normes sont en cours ou prévus sur les prochaines années, en particulier en application de la directive européenne IED sur les émissions chroniques.



Process de Diffusion-Sucrerie de Bois-Rouge.



Centrale EDF du Port.

En parallèle, les démarches de maîtrise des rejets aqueux des industriels ont été poursuivies, sur la base des résultats de la campagne de recherche de substances dangereuses dans l'eau, en vue de l'élimination des substances les plus impactantes d'ici à 2021. Enfin, l'accent a également été mis sur la connaissance et le traitement des sites potentiellement pollués, avec notamment l'encadrement des démarches de cessation d'activité d'anciens sites de production ou de stockage, et la remise de l'étude visant à l'identification des enjeux des sources et des traitements possibles de la pollution aux solvants chlorés de la nappe phréatique des Galets.

Les déchets

En matière de gestion des déchets, la poursuite de la révision du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux a continué à mobiliser l'ensemble des acteurs locaux, en vue de définir les équipements structurants qui doivent permettre de gérer demain les déchets sans cesse croissants produits sur l'île, ceci dans un contexte de fin de vie programmée à court terme des centres de stockage actuels.

En outre, la DEAL a œuvré pour permettre la continuité du service public rendu aux usagers en la matière, en particulier d'élimination des ordures ménagères, en assurant l'instruction, dans un contexte quelquefois tendu, des dossiers d'exploitation provisoire ou d'extension présentés par les exploitants des installations de stockage de ces déchets.

L'action de l'État s'est également portée sur l'instruction des nombreux (plus de 50) dossiers de transferts transfrontaliers de déchets, pour ceux ne pouvant être gérés en local, ainsi que la poursuite de la lutte contre les installations ou filières illicites : sites illégaux (véhicules hors d'usage, déchets inertes, déchets divers...), transferts illicites de déchets, notamment de batteries automobiles usagées, où les saisies ont été largement accrues.

Carrières et matériaux

La gestion rationnelle des ressources en matériaux de carrière a été améliorée au travers de l'approbation de la mise à jour du schéma des carrières, devant permettre

d'assurer dans les meilleures conditions les possibilités d'accès à celles-ci, dans le cadre du projet de nouvelle route du littoral.

En parallèle, les cadrages préalables, voire les premiers dossiers de projet d'exploitation de carrières en roches massives, ont fait l'objet d'une analyse quant à leur recevabilité, et pour l'un d'entre eux, porté jusqu'à l'avis de la commission consultative compétente.

Enfin, les contrôles de terrain ont été poursuivis, notamment pour lutter contre les extractions illégales, ainsi qu'en vue d'améliorer la sécurité des travailleurs dans les industries extractives.

Contrôler les véhicules et les appareils industriels

Ces missions dévolues à la DEAL ont conduit à :

- assurer le contrôle des organismes et centres de contrôle de véhicules légers et lourds, au travers de 31 visites de centre pour les véhicules légers (dont 21 visites initiales) et 12 pour les centres de poids lourds,
- sur le contrôle technique de premier niveau des véhicules, réaliser 65 dossiers de réceptions à titre isolé dont 1 réception complexe, et délivrer 157 autorisations diverses de mise en circulations,
- contrôler la sûreté des équipements sous pression (ESP) et appareils à gaz : au-delà de la visite approfondie de l'agence de l'APAVE sud Europe chargée des contrôles de ces équipements sous pression, des opérations de contrôle du parc ont amené à la régularisation d'équipements présents dans des installations structurantes de l'île.

Au-delà de ses actions de fond, l'année 2014 a été marquée par la participation de la DEAL à des opérations de contrôles inopinés de véhicules de transports en commun avec les forces de l'ordre.

Par ailleurs, avec la découverte d'immatriculations frauduleuses, le rapprochement avec les services des cartes grises s'est accentué afin de sécuriser les conditions d'immatriculation des véhicules.

SATISFAIRE LA DEMANDE SOCIALE EN HABITAT

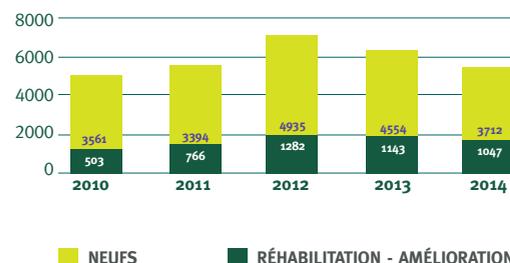
En 2014, comme chaque année, l'objectif pour la DEAL est de favoriser la production de logements adaptés à la structure démographique et économique de la population réunionnaise.

I. Bilan de la programmation de logements sociaux 2014

1. Une programmation de 4759 logements financés en 2014

Le niveau de programmation très soutenu de logements sociaux que La Réunion connaît depuis quelques années s'est infléchi en 2014, tout en demeurant à un niveau globalement élevé : 4 759 logements financés (dont 3 712 logements neufs). En 2012 et 2013, le nombre total de logements financés était respectivement de 6 217 puis de 5 681.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX FINANCÉS DEPUIS 2010



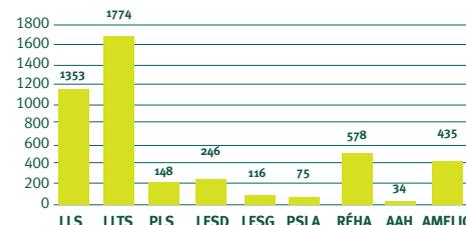
Cette baisse s'explique en partie par :

- la sollicitation croissante de la part de la ligne budgétaire unique (LBU, crédits budgétaires du ministère des outre-mers dédiés au logement social) consacrée au financement de l'aménagement (FRAFU et RHI)
- les nouvelles dispositions législatives instaurant une part de subvention publique minimale de 5 % dans les plans de financement des opérations de logements locatifs sociaux
- la nécessité de programmer des opérations dont le loyer de sortie est suffisamment bas pour être supportable par les ménages modestes

La mise en œuvre de politiques foncières ambitieuses et la pleine mobilisation des outils de financement de l'aménagement opérationnel par les différents partenaires en charge de l'aménagement à La Réunion seront indispensables pour maintenir dans les années à venir un niveau de programmation de logements sociaux à la hauteur des enjeux locaux.

Près de 70 % des logements sociaux financés sont des logements locatifs neufs

REPARTITION DES PRODUITS LOGEMENT FINANCÉS EN 2014

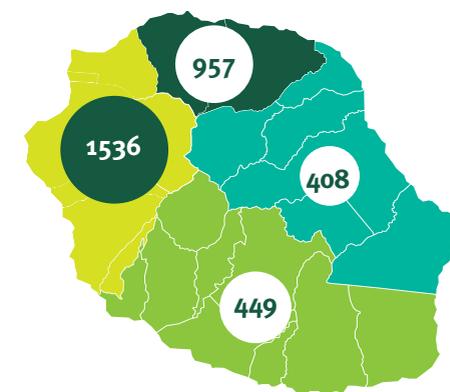


LLS : logement locatif social
 LLTS : logement locatif très social
 PLS : prêt locatif social (locatif intermédiaire)
 LESD-LESG : logement évolutif social diffus-groupe
 PSLA : prêt social location/accession
 RÉHA : réhabilitation du parc social
 AAH : acquisition-amélioration de l'habitat (propriétaires occupants)
 AMELIO : amélioration de l'habitat (propriétaires occupants)

2. Près de 50 % des logements locatifs sociaux sont financés sur le secteur Ouest

Cette programmation permet de faciliter l'accès au logement dans le secteur de l'île où le marché est le plus tendu, et contribue à l'effort de rattrapage de certaines communes par rapport aux obligations de production de logements sociaux édictées par la loi SRU.

REPARTITION DES FINANCEMENTS EN 2014 PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUES (LLTS, LLS, PLS ET PSLA)



3. L'État finance l'aménagement en faveur du logement social et la rénovation des quartiers en difficulté

Au-delà de la programmation de logements sociaux, l'État a contribué au financement de diverses opérations d'aménagement contribuant ainsi :

- à la résorption de l'habitat insalubre, pour un montant de subventions de 5,713 M€ (en particulier les opérations RHI Le Plate à Saint-Leu, Sans-Souci à St Paul et Abondance à Saint-Benoît) ; la DEAL a notamment accompagné la commune de St Paul dans la mise au point du premier projet de résorption d'habitat spontané (RHS) visant à structurer certains

quartiers tout en traitant les situations foncières irrégulières et la présence d'habitat insalubre (nouveau dispositif introduit par la loi Letchimy du 23 juin 2011 et précisé par l'instruction technique du 31 mars 2014)

- à la viabilisation de terrains destinés à accueillir au minimum 40% de logements sociaux, pour un montant de subventions de 13 M€ (la moitié étant consacrée à des opérations d'aménagement contribuant à la création de quartiers structurés et à la densification des tissus urbains existants – citons par exemple les opérations Cœur de Ville à La Possession, Butte Citronnelle à L'Étang-Salé, Les Naiades à Saint-Paul...).

L'accompagnement des collectivités engagées dans des opérations d'aménagement exemplaires sur le plan du développement durable a été poursuivi :

- la commission régionale EcoQuartier a été constituée et s'est réunie une première fois début novembre ;
- les modalités d'évaluation du label EcoQuartier décerné au quartier de la Ravine Blanche à Saint-Pierre ont été mises en place ;
- deux nouvelles opérations ont été retenues comme engagées dans la labellisation nationale : le Mail de l'Océan au Port et l'opération «Cœur de Ville» à La Possession (les deux soutenues par le FRAFU).

Enfin, en matière de rénovation urbaine, après un niveau d'engagement financier conséquent en 2013, l'année 2014 marque un avancement physique significatif des cinq projets de rénovation urbaine conventionnés avec l'ANRU. Le projet du quartier de Bras-Fusil à Saint-Benoît, achevé fin 2014, a fait l'objet d'un avenant précisant les modalités de sortie de convention et le retour au droit commun de ce quartier.

Parallèlement, les réflexions préalables à la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain mis en place par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

engagées avec les collectivités, ont permis au Conseil d'Administration de l'ANRU de retenir 6 quartiers à La Réunion lors de sa séance du 15 décembre 2014 :

- Saint-Benoît – Labourdonnais – Beaufonds
- Saint-André – Centre Ville
- Saint-Denis – Vauban – Butor
- Le Port - Ariste Bolon
- Saint-Louis – Le Gol
- Saint-Pierre – Bois d'Olivés

Au total les moyens engagés par l'État en faveur du logement social en 2014 portent sur 90,386 millions d'euros de crédits (subventions LBU et CPER) et 191,909 millions d'euros d'aides fiscales (défiscalisation rétro-cédées aux opérations de logement social programmées au titre de 2014), soit un total d'aides de l'État de plus de 282 millions d'euros.

II. La politique locale de l'habitat à La Réunion : la DEAL aux côtés des EPCI

La politique locale de l'habitat se décline au travers des Plans locaux de l'habitat (PLH) élaborés à l'échelle intercommunale. Ces documents stratégiques définissent, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

La DEAL accompagne les EPCI dans l'élaboration de leur PLH ou dans le suivi de leur mise en œuvre.

La CINOR, la CIREST et le TCO sont dotés d'un PLH. Les EPCI de la CASUD et de la CIVIS se sont engagés chacun dans une procédure conjointe PLH/Plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne (PILHI).



1. La DEAL accompagne les bailleurs pour améliorer le suivi de la demande de logement social

L'accompagnement des bailleurs sociaux dans la fiabilisation de l'application de demande unique de logement locatif social a été renforcé, permettant aujourd'hui aux différents acteurs de disposer d'un outil particulièrement intéressant pour éclairer la définition et la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat. L'effort sera poursuivi pour une meilleure prise en compte des attributions.

**21 000 demandeurs de logement social à La Réunion
 1 demandeur de logement social = 1 numéro unique**

2. L'animation du Pôle Départemental de l'Habitat Indigne relancée en 2014

Le plan d'actions arrêté en commission plénière du 29 novembre 2011 comportait 13 axes prioritaires. Suite à la venue du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne en décembre 2013, il a depuis été remodelé et modifié afin de répondre de manière plus pragmatique à ses orientations. Les principales actions pour la DEAL en 2014 ont concerné la relance de l'observatoire de l'habitat indigne, ainsi que la diffusion et la mise en œuvre de l'instruction du 31 mars 2014 relative au traitement de l'habitat indigne dans les départements et régions d'outre-mer.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE, TRANSPORT ET COORDINATION

Un certain nombre de missions de la DEAL relèvent de la coordination de l'action de l'État en matière de transport, sécurité routière ou encore du soutien à la gestion de l'immobilier de l'État.

Éducation routière

2014 a été marquée par la mise en œuvre de la réforme du permis de conduire décidée par le gouvernement à savoir la réduction des délais moyens d'attente à 45 jours en priorisant l'activité des inspecteurs du permis de conduire aux examens B – réforme de l'examen B par l'ajout d'un examen supplémentaire par jour et par IPCSR, (13 B/jour) – la promotion de la conduite accompagnée accessible dès 15 ans – l'appel à candidature pour le recrutement d'agents publics de l'État pour la réalisation des épreuves théoriques du permis de conduire et la mise en œuvre de la nouvelle méthode d'attribution des places d'examens du permis de conduire. À signaler que A. Sangla a été remplacé par H. Delaire, délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière, le 1^{er} juin 2014 après un intérim assuré par M. Thouan.

Sécurité routière

Le bilan général (provisoire) au 31 décembre 2014 montre une hausse de 25,6% d'usagers tués sur les routes réunionnaises : 49 contre 39 en 2013. La tendance observée à la baisse pour le nombre de tués depuis 2008 s'est ainsi interrompue. Le nombre d'accidents a également augmenté (+12,8%). En revanche, le nombre de blessés hospitalisés a continué à diminuer (-14% en 2013 et -21,8% en 2014). Le nombre total de blessés est resté quasiment stable (+0,65%).

ÉVOLUTION DES ACCIDENTS ET DES TUÉS DE 2004 À 2014 :

| Bilan provisoire 2014 | Accidents corporels | Tués à 30 jours | Total blessés | Dont blessés hospitalisés |
|-----------------------|---------------------|-----------------|---------------|---------------------------|
| Année 2014 provisoire | 705 | 49 | 773 | 184 |
| Année 2013 | 625 | 39 | 768 | 234 |
| Variation | 80 | 10 | 5 | -51 |
| Évolution 2014/2013 | 12,80% | 25,64% | 0,65% | -21,79% |

ÉVOLUTION DES ACCIDENTS ET DES TUÉS DE 2004 À 2014 :



En 2014, les victimes d'accidents mortels sont majoritairement les piétons qui représentent près de la moitié des tués sur la route (47%). Les causes des accidents mortels demeurent pour l'essentiel la consommation d'alcool (31% des tués) et la vitesse (26% des tués).

En matière de prévention, 89% des actions du PDASR 2014 ont été réalisées (76 sur 85). 35 actions locales ont été financées pour un montant total de 132 725 €, réparti le plus équitablement possible entre l'État, le Conseil Régional et le Conseil Général.



Ces actions sont mises en place par les services de l'État (préfecture et DEAL) et les intervenants départementaux de la sécurité routière (qui sont bénévoles).

En matière de communication, la sécurité routière a lancé en 2014 deux importantes campagnes d'affichage de 4m x 3m : une sur le changement de comportement des usagers de la route et une autre sur les dangers de l'alcool au volant (réalisées grâce au concours de partenaires privés). Au total 400 affiches de 12 m² ont été installées sur des panneaux publicitaires durant une semaine.

Plusieurs opérations de sensibilisation sur les thèmes de la vitesse, des usagers vulnérables / campagnes radio sur les distracteurs et piétons / sensibilisation dans les cinémas avec le film «Le choix»/ actions SAM aux abords des établissements de nuit et lors de grandes manifestations. En matière de prévention sur la vitesse, 10 radars pédagogiques ont été installés sur le réseau routier départemental.

Les services de police et de gendarmerie en lien avec les contrôleurs des transports terrestres de la DEAL ont procédé à plusieurs contrôles de sécurité sur les transports scolaires.

En matière de transports exceptionnels, remplacement du logiciel (CIRCE) qui traitait les demandes par un portail web «TEnet» (dématérialisation de la procédure d'instruction).

Cela a nécessité une forte assistance de la DEAL auprès des transporteurs pour une mise en application en octobre.

Transport routier

Outre les contrôles sur routes et en entreprises, l'année 2014 a été marquée par la signature de conventions de partenariat avec les Parquets de Saint-Denis et de Saint-Pierre pour lutter plus efficacement contre l'insécurité routière et les distorsions de concurrence constatées dans le secteur des transports routiers de marchandises et de voyageurs. Elles visent à améliorer la rapidité de traitement des affaires pénales dans le secteur du transport, simplifier le traitement des procédures, alléger la charge des tribunaux, harmoniser les méthodes de travail ainsi que le traitement des justiciables au niveau régional et à être mieux informé des suites données. Le point phare de ces conventions consiste à privilégier la procédure des ordonnances pénales au moyen d'un barème fixant de façon forfaitaire le montant des amendes à appliquer selon la classification et la gravité des infractions relevées.

Construction et immobilier de l'État

La Réunion a été dotée en 2014 d'une enveloppe de 972 000 € au titre de l'entretien des bâtiments de l'État et d'un complément de 430 000 € au titre des dégâts causés par le cyclone BEJISA. Ces enveloppes sont gérées par la CRSIE (plus spécifiquement la cellule Appui Immobilier Etat de la DEAL en lien avec les administrations concernées). Ces crédits ont permis de lancer les premières actions de réduction des consommations énergétiques du commissariat Malartic, bâtiment le plus énergivore du parc domanial (objectif de réduction de 50%). Les crédits cyclone ont permis la réparation de plusieurs toitures (toitures-terrasses ou tôles), de clôtures et la mise en sécurité de nombreux sites par l'élagage ou l'évacuation des arbres touchés.

Le projet immobilier RÉATE a fait l'objet d'un nouveau passage validé devant l'Instance Nationale d'Examen de l'Immobilier de l'État en juillet 2014. Grâce aux nouvelles cessions, le projet régional présenté a été ramené à l'équilibre.

La DEAL assure les missions de conduite d'opération de 3 projets inscrits dans le programme RÉATE de La Réunion (sièges de la DEAL et de la DIECCTE, de la DJSCS, de la DAC-OI), en cours à des stades d'avancement différents. Pour la DMSOI, une demande de permis de construire a été déposée en décembre 2014.

D'autres opérations de partenaires institutionnels (police et justice) sont au stade des études : mise en place du concours d'architecture sur le commissariat de police de Saint-André, validation de l'APD pour l'extension du TGI de St Pierre, validation des études d'APD par l'administration pénitentiaire sur la tranche ferme de la réalisation des unités de vie famille et des parloirs familiaux au centre de détention du Port.

En 2014, la Maison du parc National et le service pénitentiaire d'insertion et de probation (2 opérations ayant fait l'objet d'une conduite d'opération) ont fait l'objet d'une inauguration officielle, la première par M. le Président de la République en août la seconde par M^{me} la Garde des Sceaux en octobre.

Concernant le foncier État, la vente des 10 biens estampillés CIDOL pour la construction de logements est suivie avec France Domaine et les collectivités concernées. Ainsi la prison «Dodu» a pu être vendue dans le cadre d'un appel d'offres à la SHLMR.

Un travail est en cours sur le transfert des biens de l'État au Grand Port Maritime avec sanctuarisation d'une zone FASZOÏ dans l'enceinte portuaire et négociation avec la mairie du Port pour permettre la réalisation du projet «la ville est port».

L'expérimentation des Schémas Directeurs de l'Immobilier Régional est en préparation avec

France Domaine National et la DGALN (biens de l'État, des opérateurs, éventuellement des collectivités,...), La Réunion étant une des 5 régions pilotes au niveau national.

Enfin, la DEAL a assuré le portage des politiques publiques visant à améliorer la qualité des bâtiments (chantier de simplification normative pilotée par le ministère, dans le cadre du plan de relance pour la construction). La révision de la réglementation thermique acoustique aération (RTAA DOM) faisant partie de ce chantier de simplification, la DEAL a animé la concertation locale avec les acteurs de la construction, qui ont participé à cette démarche avec intérêt. La Réunion a ainsi été moteur dans les propositions de modifications de la réglementation, dont la révision devrait être entérinée en 2015.

L'année 2014 a également été une année importante pour la politique d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) aux personnes handicapées. En effet, la mise aux normes des ERP existants devait être réalisée avant le 31 décembre 2014 (+25 % par rapport à 2013). En outre, l'accessibilité des bâtiments fait partie du chantier de simplification normative mené par le MEDDE avec une nouvelle réglementation pour les ERP existants, publiée en décembre 2014 et applicable dès 2015. Mais 2014 a surtout été marqué par le nouveau dispositif des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) sorti en septembre avec une information des propriétaires, gestionnaires d'ERP et les professionnels (architectes notamment) sur ces nouvelles mesures applicables en 2015.

À signaler enfin l'investissement important dans le contrôle du respect des règles de construction (CRC) dans les logements neufs qui permet de vérifier sur ces opérations la bonne application des réglementations accessibilité, sécurité incendie, thermique, acoustique et aération

MANAGEMENT ET VIE INTERNE

En 2014, la DEAL a décliné la vision de son activité au travers d'un projet de service. Elle a su également conforter sa capacité de transformation de son organisation et de ses activités, grâce notamment à la mise en œuvre de sa démarche Qualité.

Un nouveau projet de service pour la DEAL

Le nouveau projet de service est sorti fin 2014. Cette réflexion collective sur le devenir et le sens de l'action de la DEAL et un premier bilan a été réalisé. Aujourd'hui, la DEAL doit analyser de façon objective ses atouts et ses pistes d'amélioration, pour progresser dans un contexte de réduction de moyens.



Assemblée générale du personnel le 18 décembre.



La démarche Qualité de la DEAL

Afin de répondre aux attentes de ses interlocuteurs, en externe et en interne, la démarche Qualité initiée en 2012 poursuit sa mise en œuvre concrète avec une cartographie de plus de trente processus à ce jour, dont plus de la moitié est au stade de validation grâce à un important travail dans les services. Le recours à un prestataire et les formations dispensées en 2014 ont permis de professionnaliser la démarche qui vise à mieux comprendre nos actions au quotidien et constitue un levier de management opérationnel.

Mise en place d'un nouveau pôle juridique

La professionnalisation du pôle juridique s'est opérée progressivement avec des avis juridiques, du conseil en matière d'achat public et une stabilisation des procédures de commissionnement.

Optimisation des moyens de fonctionnement

Le processus d'exécution de la dépense sous contrôle de la nouvelle unité opérationnelle au sein du secrétariat général (UO DEAL) mise en place pour piloter l'exécution de l'ensemble des budgets, avec l'aide de la mission «pilotage de la Qualité, des BOPs et de la

Performance» placée auprès de la Direction, a consolidé ses pratiques et ses outils sur 2014. En 2015, la gestion et le suivi des effectifs repose sur une méthodologie transparente et partagée, le schéma des emplois et de recrutement (SER) est actualisé mensuellement, dans une recherche d'équilibre entre effectifs notifiés et les ressources budgétaires qui constitue un enjeu permanent.

La maîtrise de la dépense publique passe également par la maîtrise de son budget global de fonctionnement. En déséquilibre depuis 2011, la démarche engagée depuis fin 2012 a été poursuivie sur les années 2013 et 2014. L'outil consolidé allié à une gestion rigoureuse ont permis de conserver en 2014, l'équilibre retrouvé en 2013, tout en répondant aux besoins nécessaires au fonctionnement des services.

Une partie de l'équipe Grand Raid DEAL.



À titre d'exemple la DEAL poursuit sa politique de modernisation et d'optimisation de son parc automobile.

Dialogue social : les élections professionnelles ont marqué 2014. Ce scrutin a suscité un véritable élan démocratique en résultat d'une mobilisation sans précédent : 271 votes valablement exprimés sur 319 inscrits soit un taux de participation de 85 %. Une concertation intense avec les organisations syndicales est à relever (pas moins de 13 réunions pour le seul exercice 2014 et 3 CHSCT).

Ressources humaines : la généralisation de l'approche processus est désormais effective dans les services. La GPEEC (sous pilotage URH) devrait en 2015 accélérer la professionnalisation des équipes et atténuer d'autant les effets de limitation des ressources.

Action sociale et dynamique partenariale : plusieurs chantiers clés

Plan d'action régional mis en place en 2014 sous le pilotage de la déléguée à la Parité à La Réunion : la DEAL y contribue activement.

Démarche RPS initiée au niveau national avec déclinaison opérationnelle à la DEAL concrétisée fin 2015.

Respect des obligations de l'employeur vis-à-vis des travailleurs handicapés (taux d'emplois et/ou clause sociale au niveau de la commande publique), l'élaboration du DUER (document unique d'évaluation des risques) sont des actions récurrentes.

Journée des enfants novembre 2014.



LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

Les objectifs de la DEAL de La Réunion en matière de coopération internationale s'efforcent de prendre en compte certains des axes stratégiques du MEDDE au plan international à savoir la lutte contre le changement climatique et maîtrise de l'énergie, préservation de la biodiversité marine et terrestre et de la qualité des milieux, la promotion et la mise en place d'une gestion durable de la biodiversité et valorisation des écosystèmes et milieux naturels, la promotion d'une gestion intégrée via la création d'aires marines protégées, etc.

Coopération Bilatérale

La DEAL de La Réunion a vocation à mener des actions de coopération régionale bilatérales avec des institutions homologues des pays du Sud-Ouest de l'océan indien - ministères. En 2014, l'action de la DEAL se limitait à une participation, aux côtés de la commune du Port et du Territoire de la Côte Ouest (TCO), à Madagascar, au projet d'étude opérationnel « Plan d'Aménagement de Quartiers de Tamatave » (PAQT, 2013-2014) : Participation au comité de pilotage et, au cas par cas, à des actions de terrain.

Coopération multilatérale

La DEAL de La Réunion est engagée dans des actions de coopération régionale de type multilatéral, principalement au travers de deux cadres institutionnels – la Commission de l'Océan indien (COI) et la Convention de Nairobi.

La Commission de l'Océan Indien

Le projet ISLANDS (développement durable des îles du sud-Ouest de l'Océan indien membres de la COI et de Zanzibar). Le responsable de la mission coopération internationale océan indien de la DEAL est point focal national du projet ISLANDS, au titre de France/Réunion. Le projet Risques naturels de la COI : le chef du service de prévention des risques naturels de la DEAL est point focal France / Réunion.

Mise en place d'un «réseau d'études des cétacés et du dugong» dans le cadre du sanctuaire des mammifères marins de l'océan Indien, pour protéger les mammifères marins, en améliorer la connaissance scientifique et les valoriser sur le plan socio-économique. Ce projet est en cours de formulation.

Réalisation d'une étude d'optimisation de la gestion des déchets dans les pays du Sud-Ouest de l'océan indien (2013-2014)

La Convention de Nairobi

La convention de Nairobi pour la protection, la gestion et le développement de l'environnement marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Est a été signée le 21 juin 1985 à Nairobi (Kenya), ratifiée par la France en 1989 et est entrée en vigueur en 1996. Elle réunit 10 États Parties. Le responsable de la mission coopération internationale OI de la DEAL Réunion est co-point focal national au titre de la convention de Nairobi, aux côtés d'un représentant du MEDDE. (il a participé à 2 réunions/ateliers en février 2014 à Mombasa et en août 2014 à Naivasha) La Convention de Nairobi est complétée par 3 protocoles : celui sur les Aires protégées et la faune et la flore sauvage dans la région d'Afrique de l'Est, celui sur la lutte contre les pollutions telluriques en Afrique de l'Est, celui relatif à la coopération dans la lutte contre la pollution marine accidentelle dans la région de l'Afrique de l'Est ; un quatrième protocole, relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) est en cours de négociation, avec la participation d'un représentant de la DEAL Réunion au sein de la délégation française.

IFRECOR (Initiative française sur les récifs coralliens)

Fort implication de la DEAL dans l'IFRECOR pour la protection et la gestion durable des récifs coralliens.

CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction où la DEAL joue le rôle de référent local.

ÊTRE PRÉSENT SUR TOUTE L'ÎLE

Les antennes Sud, Est et Ouest assurent sur leur arrondissement respectif, la représentation de la DEAL, avec une proximité et une écoute toute particulière des partenaires publics et privés ainsi que du public. Elles jouent un rôle de premier interlocuteur et d'ensemblier au sein de la DEAL.

ANTENNE EST :

L'année 2014 a été marquée en particulier par le lancement des travaux du TCSP de la CIREST, (projet pour lequel l'antenne joue un rôle d'ensemblier et de chef de projet au sein de la DEAL) et la poursuite de la démarche de régularisation de la pêche des bichiques dans la rivière du Mât dans laquelle l'antenne est très impliquée aux côtés du SEB.

Rôle d'écoute des acteurs du territoire et de portage des politiques publics de la DEAL :

20 réunions avec le sous-préfet et/ou les élus locaux.

Habitat et RHI :

• Concertation avec les collectivités autour de la politique de l'habitat :

Outre les réunions bilatérales avec chacune des communes pour préparer la programmation pluriannuelle du logement social, l'antenne en lien avec la sous-préfecture et les services de la CIREST a organisé la réunion du CTH le 28/10/14.

• Politique de l'habitat : PCLHI de Saint-André : phase 3 en cours ; PILHI : phase 2 en cours.

• Habitat :

Engagements :

. 587 logements sociaux financés soit 12 % des logements aidés sur le département dont :

408 logements locatifs neufs (272 LLTS, 136 LLS) pour 7,0 M€

179 logements privés (127 améliorations et 52 LESD) pour 4,9 M€

Mandatements :

. 522 demandes de paiement traitées pour un montant de 15,3 M€

• Ventes et location de logements sociaux : 8 avis aux notaires

• RHI :

. 11 opérations RHI en cours

. 1,6 M€ engagés

. 3,0 M€ mandatés en 11 appels de fonds

• FRAFU :

. 2,1 M€ engagés pour des opérations sur les communes de Saint-André, de la Plaine des Palmistes et de Bras-Panon

. 3 avis d'opportunité sur les demandes des bailleurs sociaux

Gestion Domaniale DPM / DPF / DPE :

Le territoire Est est marqué par 71 ravines, 5 étangs et 50 km de littoral.

. 36 visites de contrôle et de surveillance représentant 3 tournées mensuelles en moyenne.

. 4 AOT DPM, 28 AOT DPF dont 4 pour prélèvement d'eau brute, 1 COP DPE

Contentieux pénal :

. 23 nouvelles procédures d'infractions en matière d'urbanisme ont été dressées dont 100 % relevant strictement des zones à enjeux pour l'État (zones agricoles, naturelles et à risques)

. 16 projets d'avis techniques au Procureur

. 55 tournées de contrôle

. 0 démolition spontanée constatée

Sécurité / Accessibilité* :

. 63 visites d'établissement recevant du public (ERP)

L'antenne assure le secrétariat de la commission d'accessibilité de l'arrondissement Est :

. 109 dossiers examinés dont 81 avis favorables

Urbanisme/Planification

L'antenne a apporté son soutien au pôle taxes pour l'instruction des taxes d'urbanisme.

ANTENNE SUD

L'année 2014 a été marquée en particulier par le lancement des travaux de la ZAC Pierrefonds Aérodrome par la CIVIS, et la poursuite de l'élaboration du PPRT de la Plaine des Cafres, projets pour lesquels l'antenne joue un rôle d'ensemblier et de chef de projet au sein de la DEAL ; et la poursuite de l'élaboration concertée des PPRn notamment sur les communes de l'Étang-Salé, Saint-Louis, Saint-Pierre, Le Tampon et Saint-Joseph ; mais aussi l'amélioration de l'accessibilité du site de Saint-Pierre, avec la création d'un ascenseur.

Rôle d'écoute des acteurs du territoire et de portage des politiques publiques de la DEAL :

. 23 réunions avec le sous-préfet et les services de l'État de l'arrondissement de Saint-Pierre.

. 10 réunions bilatérales avec les élus locaux et leurs services (CIVIS, CASUD, communes).

Échanges bilatéraux avec les autres partenaires et grands maîtres d'ouvrage PNRun, Conservatoire du Littoral, SIDR, CCIR, CBO Territoria, Société Foncière de la Plaine.

Habitat et RHI

• Concertation avec les collectivités autour de la politique de l'habitat :

Outre les réunions bilatérales avec chacune des communes pour préparer la programmation pluriannuelle du logement social, l'antenne en lien avec la sous-préfecture et les services de l'EPCI a organisé la réunion du Conseil Territorial de l'Habitat CIVIS puis CASUD, le 11 décembre 2014.

• Politique locale de l'habitat :

La CASUD a annoncé la reprise des études de son PLH. La CIVIS a engagé la consultation pour sélectionner un bureau d'études pour l'accompagner dans l'élaboration de son PLH/PILHI. Les échanges techniques doivent reprendre en 2015.

Habitat Engagements

. 973 logements sociaux financés, soit 20,62% des logements aidés sur le département dont :

. 477 logements neufs groupés (244 LLTS, 205 LLS, 28 LESG) pour 7,85 M€ engagés

. 245 logements anciens à réhabiliter pour 2,15 M€

. 251 logements habitat privé en secteur diffus (125 améliorations et 126 LESD) pour 7,24 M€ engagés

. 5 dossiers pour un total de 18 LESG instruits pour l'arrondissement de Saint-Paul, dont 3 dossiers financés. Faute de crédits disponibles, report du financement des 2 dossiers restants pour 2015.

Mandatements

. 965 demandes de mandatements traitées, dont 767 dossiers mis en paiement pour 18,76 M€ soit 27,02% des CP.

La mise en œuvre du plan d'apurement a permis de traiter 70/90 dossiers Habitat Privé et 15 opérations locatives caduques ou prescrites.

. 52 arrêtés de minoration édités après recalcul de la subvention, en application de la nouvelle note sur les mandatements de juin 2014.

• RHI :

Pas de nouvelles opérations RHI engagées en 2014.

. 2 réunions de suivi des RHI dont le suivi particulier de la RHI Centre-Ville de Saint-Louis (3 réunions techniques et 2 comités de pilotage)

. 1,44 M€ mandatés

. Deux opérations de RHI de plus de 10 ans ont été soldées : opération RHI La Chapelle et RHI du Stade à Saint-Louis.

Le dossier de solde de la RHI Basse Terre financée en 2003 a été également déposé en fin 2014 pour être clôturé en 2015.

• FRAFU :

. 10 avis d'opportunité réalisés sur dossiers après analyse des projets avec la cellule CAT

. 4,16 M€ ont été financés au titre du FRAFU à vocation sociale pour 222 logements sociaux, correspondant à 5 opérations dont la ZAC Badéra à Saint-Joseph, et la portion de la ZAC Roland Garros à Cilaos réservée aux 16 LESG, inscrits en programmation 2015.

Dossiers particuliers

Reprise de 6 dossiers de «ex-Habitat+» et accompagnement des familles suite à la mise en liquidation de cette société 36 procédures de vente et de locations de logements sociaux réalisées.

Gestion Domaniale DPM / DPF / DPE

Le territoire sud compte 672 km de cours d'eau en DPF, 9 zones humides, et 70 km de littoral.

. 29 visites de contrôle et de surveillance représentant 2 tournées mensuelles en moyenne.

. 8 AOT DPM, 18 AOT DPF — 30 pour prélèvement d'eau

brute, 7 COP DPE, 6 mises en demeure, 5 Associations œuvrant pour le nettoyage de ravines ont été accompagnées

Autre intervention remarquable : clarification de la gestion domaniale du canal Saint-Étienne en lien avec la DRFP et la commune de Saint-Pierre. Finalisation attendue en 2015.

Risques Naturels :

24 avis rendus pour des projets situés en zone à risques.

Contentieux pénal :

. 36 nouvelles procédures d'infractions en matière d'urbanisme dressées dont 90% en zones à enjeux de la DEAL (zones agricoles, naturelles et à risques)

. 40 projets d'avis technique au Procureur proposés

. 30 tournées CPU réalisées

. 6 démolitions spontanées constatées

. 4 participations aux audiences du TGI de Saint-Pierre

Sécurité / Accessibilité* :

153 visites d'ERP dont 4 relevant de la 1ere catégorie assurées sur le volet sécurité (visites périodiques et d'ouvertures) pour le compte du service métier du siège (SADEC/UQC).

Le différentiel constaté par rapport à l'année 2013 s'explique par la publication du décret du 31/10/14.

238 dossiers d'accessibilité (création-modification d'ERP) ont fait l'objet d'une instruction de la part de l'antenne sud nécessitant 20 demi-journées de réunions en sous-préfecture pour la tenue de la commission plénière Sécurité/Accessibilité.

Commission Départementale de Sécurité Routière CDSR :

51 dossiers d'études de manifestations sportives et/ou événementiels sur routes ont été instruits nécessitant 10 réunions plénières en sous-préfecture pour les manifestations de plus grande envergure.

Urbanisme/Planification :

Contribution à la production de l'analyse juridique d'un dossier de modification de POS (commune de Saint-Joseph) pour la réalisation d'une opération de logement social en vue de rédiger le projet d'avis au sous-préfet (contrôle de légalité).

ANTENNE OUEST :

Rôle d'écoute des acteurs du territoire et de portage des politiques publiques de la DEAL : 12 réunions avec M^{me} la Sous-Préfète et/ou les élus locaux ont permis de porter et relayer les positions respectives de chacun des acteurs de l'aménagement du territoire Ouest incluant les communes de la Possession, du Port, de Saint-Paul, de Trois-Bassins et de Saint-Leu.

Habitat et RHI :

• Concertation avec les collectivités autour de la politique de l'habitat :

Outre les réunions bilatérales avec chacune des communes pour préparer la programmation pluriannuelle du logement social, l'antenne en lien avec la sous-préfecture et les services du TCO a participé à la tenue du CTH du 3 décembre 2013

• Politique de l'habitat : le Programme Local de l'Habitat du TCO (2011-2016) atteint un taux de réalisation à fin 2014 de : 60% de logements locatifs et 25% d'accessions à la propriété financés.

Dans le cadre du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne, l'équipe PILHI du TCO a mené en 2014 les études de réactualisation des diagnostics des 4 secteurs prioritaires qui sont les 4 Robinets et Piton-saint-Leu à Saint-Leu, Tan-Rouge et Bernica à Saint-Paul. Elle a également procédé au changement d'attributaire pour ces études.

• Habitat :

2009 logements sociaux financés, soit 42,93% des logements aidés sur le département dont :

. 1623 logements engagés : soit 1441 logements neufs financés (719 LLTS, 635 LLS, 87 LESG) pour un montant de 20,7 M€, et (107 PLS et 75 PSLA)

. 169 logements anciens à réhabiliter pour 1,5 M€

. 217 logements habitat privé (165 améliorations et 52 LESD) pour 6 M€

Instruction de 502 demandes de paiement pour 19 M€.

2 journées avec les ACPC pour 18 dossiers examinés. Ventes et location de logements sociaux : 2 avis aux notaires

• RHI :

. 10 dossiers RHI engagés dont 2 opérations nouvelles, RHI le Platte et RHI Sans Soucis tranche 1 pour un montant total de 4 M€.

. 5,5 M€ mandatés en 29 appels de fonds

• FRAFU :

. 5,5 M€ engagés pour les opérations Pépinière au Port, Les Naïades à Saint-Paul et la ZAC Cœur de Ville à la Possession.

. 7 avis d'opportunité ont été donnés sur les demandes des bailleurs sociaux.

Gestion Domaniale DPM / DPF / DPE :

Le territoire ouest est marqué par 312 km de cours d'eau en DPF, l'étang Saint-Paul – réserve naturelle, 5 zones humides (pelouses humides dégradées des brûlés de Saint-Paul, Trois Bassins et Saint-Leu), et 64 km de littoral dont 38 km sont en bordure de la réserve nationale marine qui s'étend du Cap La Houssaye jusqu'au gouffre de l'Étang Salé.

. 50 visites de contrôle et de surveillance (hors suivi de chantier) représentant 1 tournée hebdomadaire en moyenne.

. 54 AOT sur le DPM (52 favorables, 2 défavorables)

. 24 AOT sur le DPF (21 favorables, 3 sans suite) dont 10 pour prélèvement d'eau brute en rivières.

. 9 COP sur le DPE (7 favorables, 2 sans suite)

Zone des 50 pas géométriques : 4 avis rendus sur les actes d'urbanisme de la commune de Saint-Leu.

Autres interventions remarquables :

. Suivi de 4 chantiers d'entretien de ravines :

DPF : ravine Saint-Gilles et ravine Trois Bassins ;

DPE : ravine Ermitage et ravine Grand Étang pour un montant total de travaux 165 288,90 M€ TTC et 33 journées de surveillance.

Risques Naturels :

14 avis rendus pour des projets situés en zone à risques.

Contentieux pénal :

. 28 nouvelles procédures d'infractions en matière d'urbanisme ont été dressées dont 93% relevant strictement des zones à enjeux pour l'État (zones agricoles, naturelles et à risques)

. 37 projets d'avis techniques au SADEC pour les procureurs

. 107 tournées de contrôle

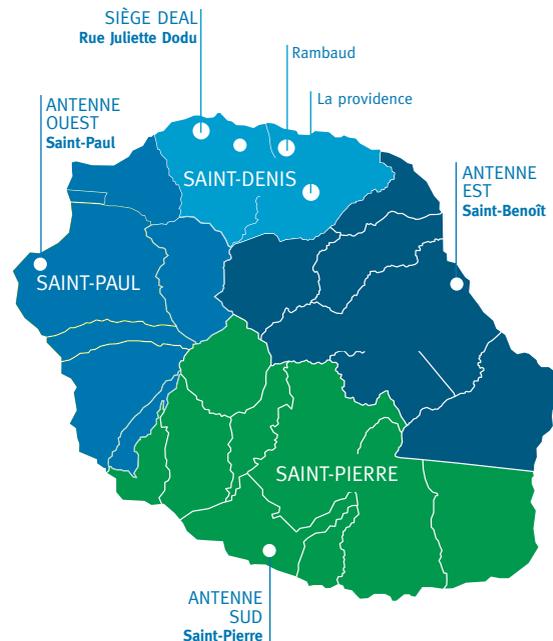
. 3 démolitions spontanées constatées

En 2014, la commune de Saint-Paul s'engage dans l'application du protocole CPU pour reprise à son compte de ses procédures en zone U. Les communes du Port, La Possession et Trois Bassins sont en cours de reprise de ce protocole. L'antenne Ouest avec le SADEC assure un accompagnement de cette mission communale.

Sécurité / Accessibilité* :

L'antenne a assuré 108 visites d'établissement recevant du public (ERP) dont 3 visites d'ouverture au titre de l'accessibilité.

L'antenne assure le secrétariat de la commission d'arrondissement ouest : 167 dossiers (118 PC et 49 AT) examinés dont 126 avis favorables.



* Depuis le décret du 31/10/2014, la DEAL ne participe plus aux visites périodiques de sécurité et d'ouverture des ERP relevant de la 4^{ème} et 5^{ème} catégorie.

FAIRE CONNAÎTRE SON ACTION



JANVIER

Stratégie réunionnaise pour la Biodiversité 2013-2020



FÉVRIER

Actualisation du profil environnemental



MARS

Publication plaquette «Parc Locatif de La Réunion»



JUIN

N. Hulot rencontre les acteurs de l'environnement à la DEAL



AOÛT

Guide d'utilisation de l'Atlas des paysages



SEPTEMBRE

Campagne d'économie d'eau «Gaspi pa li gaspi pa o»



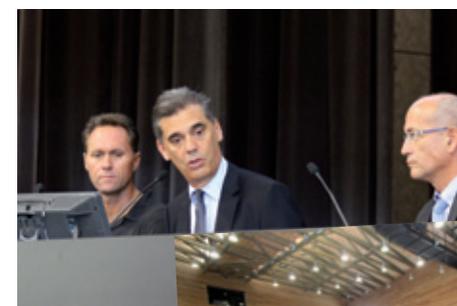
AVRIL

Semaine du Développement Durable



MAI

Opération fil rouge, grand nettoyage de l'île



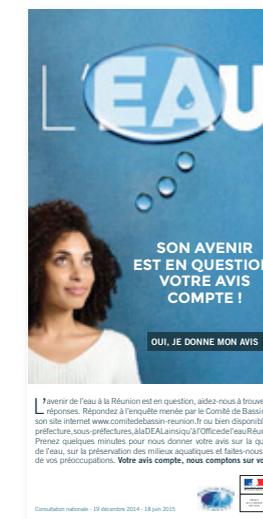
DÉCEMBRE

Séminaire Livre Blanc



DÉCEMBRE

Lancement de la consultation PGRI



DÉCEMBRE

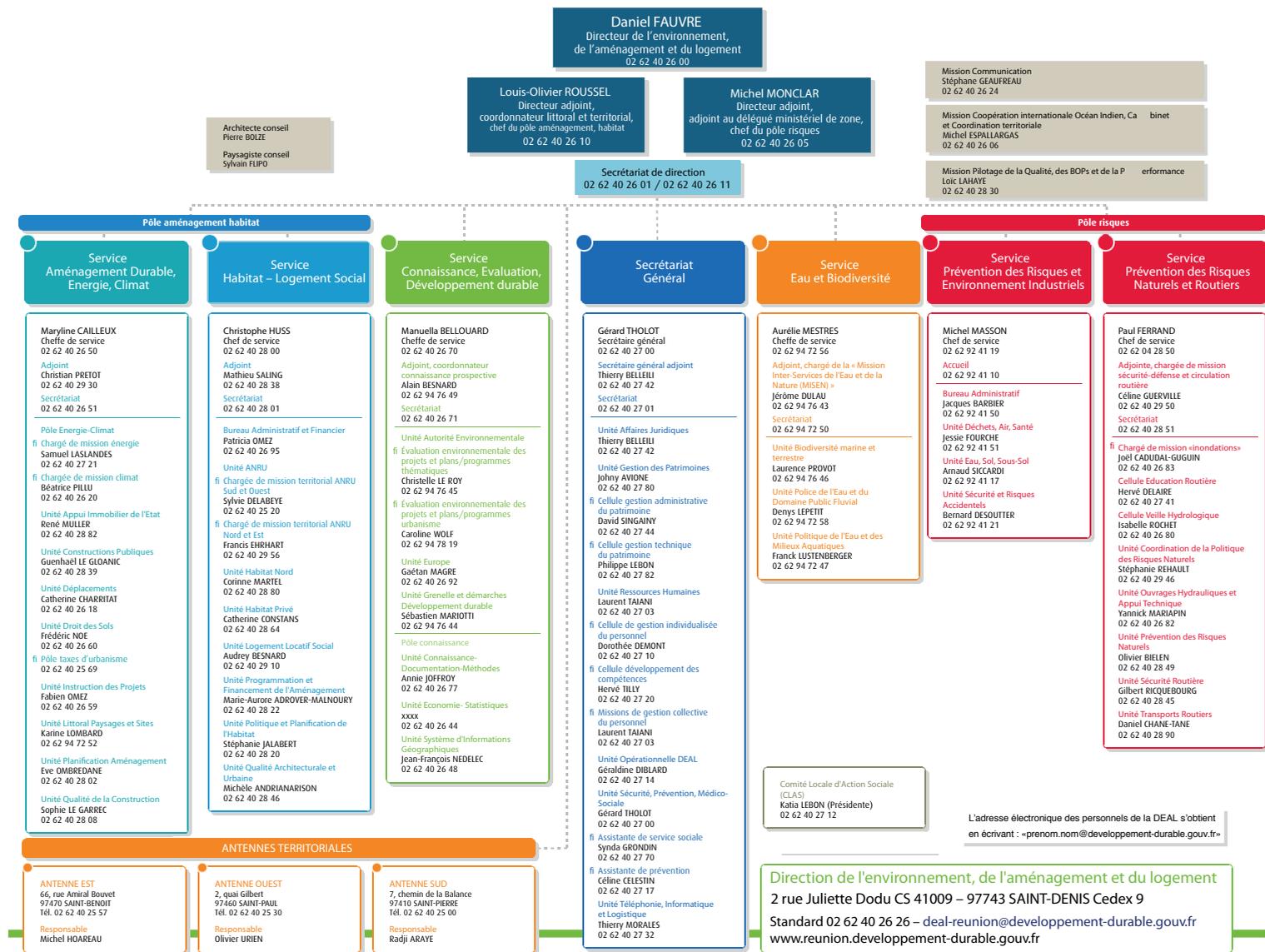
Lancement de la consultation SDAGE

GLOSSAIRE DES SIGLES ET ACRONYMES

Ad'AP : Agenda Accessibilité Programmée
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AE : Autorité Environnementale
AEP : Adduction d'Eau Potable
AGORAH : Agence pour l'Observation de La Réunion, l'Aménagement et l'Habitat
ANAH : Agence Nationale pour l'Habitat
ANRU : Agence Nationale de Rénovation Urbaine
AOT (sens domanial) : Autorisation d'Occupation Temporaire
AOT (sens transport) : Autorité Organisatrice de Transport
APD : Avant-Projet Définitif
ARS : Agence Régionale de Santé
CARIF OREF : Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation - Observatoire Régional Emploi Formation.
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CERMA : Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CIDOL : Comité Interministériel pour le Développement de l'Offre sur le Logement
CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction
COP (domanial) : Convention d'Occupation Précaire
COP : Centre Opérationnel de Préfecture
CP ER : Contrat de Plan Etat-Région
DAC OI : Direction des Affaires Culturelles de l'Océan Indien
DGLAN : Direction Générale du Logement, de l'Aménagement et de la Nature
DIECCTE : Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi
DJSCS : Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DMSOI : Direction de la Mer Sud-Océan Indien
DPF : Domaine Public Fluvial
DPM : Domaine Public Maritime
DRFIP : Direction Régionale des Finances Publiques
DUER : Document unique d'Evaluation des Risques
DUP : Déclaration d'Utilité Publique
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPFR : Etablissement Public Foncier de la Réunion
ERP : Etablissement Recevant du Public
FASZOI : forces Armées de la Zone Sud Océan Indien
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FRAFU : Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain
GPEEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences

GRANDDIR : Groupement Régional des Acteurs de l'éducation à l'environnement
ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IPCSR : Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière
LBU : Ligne Budgétaire Unique
ONF : Office National des Forêts
ORSEC : Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile
PCET : Plan Climat Energie Territorial
PDASR : Plan départemental d'Action et de Sécurité Routière
PEIGEO : Plate-forme d'Echange de l'Information Géographique
PGRI : Plan de Gestion des Risques Inondation
PILHI : Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PN : Parc National
PNRUN : Parc National de la Réunion
PPR : Plan de Prévention des Risques
PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques
RÉATE : Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat
RHI : Résorption de l'Habitat Insalubre
RHS : Résorption Habitat Spontané
RPS : Risques Psychosociaux
RTAA DOM : Règlementation Thermique, Acoustique et Aération dans les Départements d'Outre-Mer
SAR : Schéma d'Aménagement Régional
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SCRAE : Schéma Régional Climat Air Energie
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDD : Semaine du Développement Durable
SDIS : Service Départemental d'Incendie et Secours
SEOR : Société d'Etudes Ornithologiques de la Réunion
SIDE : Système d'Information du Développement durable et de l'Environnement
SRB : Stratégie Réunionnaise de la Biodiversité
SRPP : Société Réunionnaise de Produits Pétroliers
SRU (loi) : Solidarité Renouvellement Urbain
STEP : Station d'Épuration des eaux usées
SWAC : See Water Air Conditioning (climatisation par eau de mer)
TCSP : Transports Collectifs en Site Propre
TRI : Territoire à Risque Important d'inondation
ZA : Zone d'activité
ZAC : Zone d'Aménagement Concerté
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique

ORGANIGRAMME





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES

SIÈGE DEAL

2, RUE JULIETTE DODU
97706 SAINT-DENIS
MESSAG CEDEX 9

TÉL. 0262 40 26 26
FAX : 0262 40 27 27

www.reunion.developpement-durable.gouv.fr